

## Nomination de la Responsable Administrative et Financière de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles (S.E.N)

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education, notamment son article L 712-2 ;
- Vu** la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** l'arrêté CAB n° 2021-331 en date du 17 mars 2021 portant fin de fonction fin de fonction de la Responsable administrative adjointe du Pôle Universitaire de Guadeloupe ;
- Vu** la demande du Doyen de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles et l'avis favorable du Vice-président du pôle Guadeloupe en date du 17 mars 2021 ;

### ARRETE

#### Article 1

**Madame Chrystelle BERCHEL**, Attaché d'Administration de l'Etat (AAE), est nommée en qualité de **Responsable Administrative et Financière** de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles de l'Université des Antilles.

#### Article 2

Cette nomination prend effet à compter du **18 mars 2021**.

#### Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 17 mars 2021

Le Président

Pr Eustase JANKY

